

Département
<b>HAUT-RHIN</b>
Canton
<b>RIXHEIM</b>
Commune
<b>SAUSHEIM</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

## ARRETE DU MAIRE

### ARRÊTÉ N° 146 /2023 PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR L'ORGANISATION DE LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023

PM/JH

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAUSHEIM,

- VU** les articles L. 2211-1, L. 2213-1 et L.2213-2 et L. 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les articles R.417-1 à R.417-13, L.411-1, R 411-8 et R. 325-12 du Code de la Route ;
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la circulation routière ;
- VU** l'Instruction Interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière, modifiée et complétée ;

Considérant que pour le bon déroulement et la sécurité lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre, organisée par la commune de Sausheim, il y a lieu de réglementer la circulation sur les axes concernés.

### ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le 11 novembre 2023 de 10h00 à 12h00, la circulation de tous véhicules est interdite dans les deux sens de circulation sur les axes qui suivent :
- Grand'Rue (tronçon compris entre la rue du Cimetière et l'Avenue de Cusset ;
  - Grand'Rue (tronçon compris entre le numéro 103 et l'Avenue de Cusset côté Monument aux Morts) ;
  - Avenue de Cusset ;

- ARTICLE 2 :** Le service d'ordre et les déviations du trafic routier seront assurés par la Police Municipale.

Accusé de réception en préfecture  
068-216803007-20231027-146-2023-AR  
Date de réception préfecture : 27/10/2023

**ARTICLE 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis selon les lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Procureur de la République de Mulhouse,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sausheim,
- Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Sausheim.
- Madame CHEMIN, Adjointe à la Culture,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de la société de transport Soléa,
- Affichage,
- Registre des arrêtés.

Fait à Sausheim le, 26 octobre 2023.

Le Maire,

Guy OMEYER



**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.